

PROCES VERBAL
de la Séance du 22 Juillet 2020

~~~~~

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le quinze juillet deux mille vingt.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS,, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI,

Étaient absents ayant donné son pouvoir : néant

Étaient absents excusés : Corinne BOYER (pouvoir à Karine VANDERME), Gérard CHAPUIS (pouvoir à Nicole ROSIER), Humbert CRETIER (pouvoir à Joël BORGEOU)

Secrétaire de séance : Mme Claire BILLON-BERTHET.

La séance est ouverte en présence de 26 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants en début de séance.

Monsieur le Maire fait part du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet qui n'appelle pas de remarque de l'assemblée.

1. DÉSIGNATION

1.1. Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de compléter la décision du Conseil municipal du 3 juin ayant proposé 5 élus membres du Conseil municipal comme commissaires titulaires et 5 comme commissaires suppléants en ajoutant des propositions de personnes de la société civile. 16 propositions de personnes pour être de commissaires titulaires et 16 comme commissaires suppléants sont à donner à la Direction des finances publiques. Elle n'en retiendra que la moitié assurant une représentation équitable des personnes imposées aux différentes taxes locales (TF – TH- CFE et combinaison) au sein de la commission.

Monsieur Joël BORGEOU exprime que la réception a été trop tardive pour que le groupe minoritaire propose des noms et sollicite un report de la décision. Monsieur le Maire explique que la réponse doit être envoyée avant le 27 juillet.

Le Conseil Municipal,

à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés, 23 Voix POUR, 6 Voix CONTRE : Georges BERMOND, Joël BORGEOU, Humbert CRETIER (pouvoir à Joël BORGEOU), Karine VANDERME, Corinne BOYER

(pouvoir à Karine VANDERME), Alexandre LALLEMENT.

PROPOSE à Monsieur le Directeur des services fiscaux de l'Ain, la liste ci-dessus, comprenant trente-deux (32) noms de commissaires parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques désignera huit (8) commissaires titulaires et huit (8) de commissaires suppléants.

|     |                      |              |                      |
|-----|----------------------|--------------|----------------------|
| 1.  | BOURGEAIS            | Didier       | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 2.  | MASSIRONI            | Alain        | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 3.  | BEVOZ                | Sébastien    | HOSTIAZ              |
| 4.  | CORTINOVIS           | Bernard      | THEZILLIEU           |
| 5.  | BORGEOT              | Joël         | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 6.  | ROSIER               | Nicole       | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 7.  | LEMOINE              | Gilbert      | THEZILLIEU           |
| 8.  | PERILLAT             | Marie-Hélène | HOSTIAZ              |
| 9.  | GENOD                | Patrick      | CORMARANCHE EN BUGEY |
| 10. | LALLEMENT            | Alexandre    | CORMARANCHE EN BUGEY |
| 11. | MASNADA              | Isabelle     | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 12. | BARBARIN             | Daniel       | CORMARANCHE EN BUGEY |
| 13. | ZANI                 | Gaston       | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 14. | PINELLI              | Marie-Rose   | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 15. | GENOD                | Gérard       | CORMARANCHE EN BUGEY |
| 16. | CASTANINO            | Henri        | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 17. | SATET                | Roland       | CORMARANCHE EN BUGEY |
| 18. | CARRIER              | Patrice      | HOSTIAZ              |
| 19. | MALOSSE              | Jeannine     | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 20. | ALLARD               | Cyril        | THEZILLIEU           |
| 21. | FERRO                | Nicole       | HOSTIAZ              |
| 22. | HUGON                | Laurent      | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 23. | BURLET               | Marcel       | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 24. | BOSCH                | Jean-Louis   | THEZILLIEU           |
| 25. | BEVOZ                | Gilbert      | HOSTIAZ              |
| 26. | LYAUDET              | Monique      | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 27. | TRONCHON             | François     | CORMARANCHE EN BUGEY |
| 28. | GRIOT                | Bernard      | THEZILLIEU           |
| 29. | RODRIGUEZ - CERVILLA | José         | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 30. | SAUBIN               | Roland       | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 31. | COUTY                | Dominique    | HAUTEVILLE LOMPNES   |
| 32. | CHARASSE             | Martine      | HAUTEVILLE LOMPNES   |

## 1.2. Conseil d'école

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de l'article L. 411-1 du code de l'éducation qui indique notamment que « le directeur de l'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret. » L'article D. 411-1 du code de l'éducation définit la présence de seulement deux élus dans cette instance : Dans chaque école, le conseil d'école est composé de « 2° Deux élus : a) Le maire ou son représentant ; b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal [...] ; 3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions ; 1° Le directeur de l'école, président du conseil ; 4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ; 5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ; 6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école. En conséquence, il convient de modifier la décision du conseil municipal concernant ses représentants au sein des conseils d'école.

Le Conseil Municipal

À l'unanimité

DECIDE, de ne pas procéder au vote à bulletin secret et DESIGNE, les représentants de la commune :

Conseil d'Ecole de CORMARANCHE : Claire BERTHET

Conseil d'Ecole de THEZILLIEU : Claire BERTHET

Conseil d'Ecole de HAUTEVILLE TURLURU : Stéphanie PERNOD BEAUDON

Conseil d'Ecole de HAUTEVILLE MATERNELLE DU CENTRE : Stéphanie PERNOD BEAUDON

Madame Karine VANDERME demande si la représentation du collège change aussi ce que Monsieur le Maire infirme.

## **2. COMMISSION FINANCES DU 9 JUILLET 2020 À 17 H 00**

### **2.1. Étude et vote des comptes administratifs 2019 des différents budgets.**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Nicole ROSIER, Adjointe au Maire, examine les comptes administratifs 2019 du budget Principal, des budgets annexes « Bois et Forêts », « Lotissement le Grana », « Lotissement le Planachat », « Lotissement Pré Devant », « Gite d'Hostiaz », « Section de Vaux Saint Sulpice », et du budget de la régie des énergies.

Madame Nicole ROSIER, rappelle l'ensemble des éléments comptables nécessaires à l'élaboration d'un compte administratif.

A savoir :

- les budgets primitifs de l'exercice 2019,
- les délibérations modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- les comptes administratifs dressés par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion dressés par le Receveur.

Madame Nicole ROSIER, précise que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019 les finances de la commune d'Hauteville, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Monsieur le Maire fait part de quelques remarques sur le budget principal fortement excédentaire car il inscrit les montants des reversements des excédents eau et assainissement non réalisés en 2019 car un étalement de paiement a été obtenu sur 5 ans ce qui permet à la commune, au regard de sa situation financière, de respirer un peu. Il exprime que HBA a repris l'ensemble des emprunts des communes et engagé de gros programmes d'investissement.

Monsieur le Maire rend compte de la subvention exceptionnelle exigée par M le Préfet pour le budget de la régie des énergies qui a été réalisé pour 1/3 en 2019, 1/3 dans le premier semestre 2020, il restera 1/3 par la suite.

Monsieur le Maire donne le montant réalisé du reversement du budget Bois de 70 000€ pour 2019 et de 60 000€ pour 2018.

**Monsieur le Maire quitte la séance à 19h50.**

**La séance se poursuit en présence de 25 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

Madame Nicole ROSIER, propose de procéder au règlement définitif du budget 2019 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes.

| <b>Budget GENERAL</b>                             |                       |                                       |                       |
|---------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                             |                       | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                       |
| Résultat 2018                                     | 904 139,19 €          | Résultat 2018                         | 179 667,20 €          |
| Résultat 2018 de l'AFR                            | 2 168,13 €            | Résultat 2018 de l'AFR                | -2 051,87 €           |
| DEPENSES 2019                                     | -5 981 643,99 €       | DEPENSES 2019                         | -1 168 336,03 €       |
| RECETTES 2019                                     | 6 314 609,13 €        | RECETTES 2019                         | 947 190,01 €          |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>1 239 272,46 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>-43 530,69 €</b>   |
|                                                   |                       | Reste à réaliser DEPENSES             | -22 630,30 €          |
|                                                   |                       | Reste à réaliser RECETTES             | 12 936,62 €           |
|                                                   |                       | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>-9 693,68 €</b>    |
|                                                   |                       | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>-53 224,37 €</b>   |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2019</b> |                       |                                       | <b>1 186 048,09 €</b> |

| <b>Budget BOIS et FORET</b>                       |                    |                                       |                     |
|---------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|---------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                             |                    | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                     |
| Résultat 2018                                     | 100 286,08 €       | Résultat 2018                         | -30 376,18 €        |
| DEPENSES 2019                                     | -237 691,67 €      | DEPENSES 2019                         | -61 289,46 €        |
| RECETTES 2019                                     | 183 093,69 €       | RECETTES 2019                         | 37 293,90 €         |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>45 688,10 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>-54 371,74 €</b> |
|                                                   |                    | Reste à réaliser DEPENSES             | -46 275,00 €        |
|                                                   |                    | Reste à réaliser RECETTES             | 87 692,00 €         |
|                                                   |                    | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>41 417,00 €</b>  |
|                                                   |                    | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>-12 954,74 €</b> |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2019</b> |                    |                                       | <b>32 733,36 €</b>  |

| <b>Budget Lotissement LE GRANA</b>                |               |                                       |               |
|---------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------|---------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                             |               | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |               |
| Résultat 2018                                     | 0,00 €        | Résultat 2018                         | -81 057,77 €  |
| DEPENSES 2019                                     | 0,00 €        | DEPENSES 2019                         | 0,00 €        |
| RECETTES 2019                                     | 0,00 €        | RECETTES 2019                         | 81 057,77 €   |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>0,00 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>0,00 €</b> |
|                                                   |               | Reste à réaliser DEPENSES             | 0,00 €        |
|                                                   |               | Reste à réaliser RECETTES             | 0,00 €        |
|                                                   |               | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>0,00 €</b> |
|                                                   |               | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>0,00 €</b> |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2019</b> |               |                                       | <b>0,00 €</b> |

| <b>Budget Lotissement PLANACHAT</b>               |                     |                                       |                      |
|---------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|----------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                             |                     | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                      |
| Résultat 2018                                     | 0,00 €              | Résultat 2018                         | -158 188,28 €        |
| DEPENSES 2019                                     | -12 661,36 €        | DEPENSES 2019                         | -23 024,78 €         |
| RECETTES 2019                                     | 175 090,40 €        | RECETTES 2019                         | 8 745,81 €           |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>162 429,04 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>-172 467,25 €</b> |
|                                                   |                     | Reste à réaliser DEPENSES             | 0,00 €               |
|                                                   |                     | Reste à réaliser RECETTES             | 0,00 €               |
|                                                   |                     | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>0,00 €</b>        |
|                                                   |                     | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>-172 467,25 €</b> |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2019</b> |                     |                                       | <b>-10 038,21 €</b>  |

| <b>Budget Lotissement PRE DEVANT</b>              |               |                                       |               |
|---------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------|---------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                             |               | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |               |
| Résultat 2018                                     | -22 315,00 €  | Résultat 2018                         | 0,00 €        |
| DEPENSES 2019                                     | -26 465,50 €  | DEPENSES 2019                         | 0,00 €        |
| RECETTES 2019                                     | 48 780,50 €   | RECETTES 2019                         | 0,00 €        |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>0,00 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>0,00 €</b> |
|                                                   |               | Reste à réaliser DEPENSES             | 0,00 €        |
|                                                   |               | Reste à réaliser RECETTES             | 0,00 €        |
|                                                   |               | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>0,00 €</b> |
|                                                   |               | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>0,00 €</b> |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2019</b> |               |                                       | <b>0,00 €</b> |

| <b>Budget GITE D'HOSIAZ</b>                       |                   |                                       |                    |
|---------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|--------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                             |                   | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                    |
| Résultat 2018                                     | 1 613,18 €        | Résultat 2018                         | -26 090,19 €       |
| DEPENSES 2019                                     | -10 688,38 €      | DEPENSES 2019                         | -29 084,57 €       |
| RECETTES 2019                                     | 13 678,59 €       | RECETTES 2019                         | 51 946,10 €        |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>4 603,39 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>-3 228,66 €</b> |
|                                                   |                   | Reste à réaliser DEPENSES             | -2 503,66 €        |
|                                                   |                   | Reste à réaliser RECETTES             | 0,00 €             |
|                                                   |                   | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>-2 503,66 €</b> |
|                                                   |                   | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>-5 732,32 €</b> |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2019</b> |                   |                                       | <b>-1 128,93 €</b> |

| <b>Budget SECTION de VAUX SAINT SULPICE</b>       |                    |                                       |                     |
|---------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|---------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                             |                    | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                     |
| Résultat 2018                                     | 2 419,36 €         | Résultat 2018                         | 84 057,76 €         |
| DEPENSES 2019                                     | -15 953,27 €       | DEPENSES 2019                         | 0,00 €              |
| RECETTES 2019                                     | 45 978,56 €        | RECETTES 2019                         | 0,00 €              |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>32 444,65 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>84 057,76 €</b>  |
|                                                   |                    | Reste à réaliser DEPENSES             | 0,00 €              |
|                                                   |                    | Reste à réaliser RECETTES             | 0,00 €              |
|                                                   |                    | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>0,00 €</b>       |
|                                                   |                    | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>84 057,76 €</b>  |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2019</b> |                    |                                       | <b>116 502,41 €</b> |

| <b>Budget Régie des ENERGIES</b>                  |                      |                                       |                      |
|---------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|----------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                             |                      | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                      |
| Résultat 2018                                     | -671 737,21 €        | Résultat 2018                         | 154 260,36 €         |
| DEPENSES 2019                                     | -1 046 417,98 €      | DEPENSES 2019                         | -120 972,31 €        |
| RECETTES 2019                                     | 801 209,39 €         | RECETTES 2019                         | 439 466,88 €         |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>-916 945,80 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>472 754,93 €</b>  |
|                                                   |                      | Reste à réaliser DEPENSES             | -83 040,00 €         |
|                                                   |                      | Reste à réaliser RECETTES             | 0,00 €               |
|                                                   |                      | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>-83 040,00 €</b>  |
|                                                   |                      | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>389 714,93 €</b>  |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2019</b> |                      |                                       | <b>-527 230,87 €</b> |

Le Conseil Municipal

APPROUVE, à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés, 23 Voix POUR, 6 Voix CONTRE : Georges BERMOND, Joël BORGEOT, Humbert CRETIER (pouvoir à Joël BORGEOT), Karine VANDERME, Corinne BOYER (pouvoir à Karine VANDERME), Alexandre LALLEMENT.

hors de la présence de Monsieur le Maire, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

**Monsieur le Maire réintègre la séance à 19h51.**

**La séance se poursuit en présence de 26 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants.**

2.2. Étude et vote des comptes de gestion 2019 des différents budgets.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2019 pour le budget principal et les budgets annexes « Bois et Forêts », « Lotissement le Grana », « Lotissement le Planachat », « Lotissement Pré Devant », « Gîte d'Hostiaz », « Section de Vaux Saint Sulpice », ainsi que le budget de « la régie des énergies » a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Plateau d'Hauteville et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs des budgets énumérés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2019

2.3. Proposition d'affectation des résultats 2019.

Madame Nicole ROSIER, propose d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit  
 Ce que Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
 ACCEPTE

| En €                                                      | Budget général      | Bois et Forêt    | Lotissement le Grana | Lotissement le Planachat |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|------------------|----------------------|--------------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2019</b>           | <b>1 237 104,33</b> | <b>45 688,10</b> | <b>0,00 €</b>        | <b>162 429,04</b>        |
| <b>Résultat 2018 de fonctionnement de l'AFR</b>           | <b>2 168 ,13</b>    |                  |                      |                          |
| Part affectée à la section d'investissement (compte 1068) | 51 172,50           | 45 688,10        | 0,00 €               | 0,00                     |
| Résultat 2018 d'investissement de l'AFR (compte 1068)     | 2 051,87            |                  |                      |                          |
| Part reprise en section de fonctionnement (compte 002)    | 1 186 048,09        | 0,00             | 0,00 €               | 162 429,04               |

| En €                                                             | Gîte d'Hostiaz  | Section de Vaux Saint Sulpice | Régie des énergies |
|------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------|--------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2019</b>                  | <b>4 603,39</b> | <b>32 444,65</b>              | <b>-916 945,80</b> |
| <b>Part affectée à la section d'investissement (compte 1068)</b> | <b>3 228,66</b> | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b>        |
| <b>Part reprise en section de fonctionnement (compte 002)</b>    | <b>1 374,73</b> | <b>32 444,65</b>              | <b>-916 945,80</b> |

#### 2.4. Proposition d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2020,

Monsieur Le Maire explique que le montant global des subventions reste quasi identique à celui de 2019. Il expose que le Festival de Théâtre en sera subventionné que pour 10 000€, le Festival Nature a fait savoir qu'il ne demandait rien pour 2020 ce qui est noté et Monsieur Le Maire exprime qu'il sera particulièrement attentif à l'avenir en saluant cette honnêteté comme la position du Dreffia dont le Président par courrier a aussi fait savoir qu'il ne solliciterait pas la commune. Monsieur Le Maire fait part de la subvention au commerce local au travers de l'Union commerciale pour 40 000€, de la subvention pour l'aide à l'implantation des internes en médecines pour 1 800€, de la subvention au Club de Boxe Thaï pour 1 700€. Il explique qu'en l'absence de saison il n'y a pas eu de demande du foyer de ski. Il rapporte l'aide aux jeunes sapeurs-pompiers en remplacement de celle autrefois apportée aux amicales. Il fait part de l'équité à avoir entre les 2 clubs de ski et d'une augmentation de la subvention au CCAS de 10 000€ pour permettre de réorganiser un repas à destination des personnes âgées d'Hauteville seules à ne plus en bénéficier sur la commune nouvelle. Il expose le choix de répartir le montant des subventions aux Chorales sur les 3 existantes sur la commune, et l'augmentation légère de la participation au CNAS du personnel. Il justifie la subvention de 5 600€ au Collège comme importante et n'ayant pas été augmentée car relevant d'une compétence départementale.

Madame Karine VANDERME demande pourquoi rien n'apparaît pour le TURLURU. Monsieur Le Maire répond que le SOU des écoles est destinataire de la subvention. L'an dernier un voyage exceptionnel avait été l'objet d'une subvention spéciale à la Coopérative scolaire.

Monsieur Le Maire fait part de la baisse des subventions du Club de Gymnastique augmenté il y a deux ans, qui tout comme le Centre social les 7 lieux, a bénéficié des aides salariales de l'Etat par les mesures de chômage partiel. Ces baisses ont été discutées en accord avec les conseils d'administration de ces associations.

Madame Karine VANDERME demande la raison de la subvention de 10 000€ au Festival de Théâtre. Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON intervient pour expliquer le décalage de la programmation qui a cependant généré des avances aux artistes et Monsieur Le Maire rappelle la compensation de HBA dans la reprise de ces subventions par la commune.

Monsieur Le Maire explique que les comités de jumelage ne sont pas subventionnés mais que la commune s'engage à participer à l'accueil et aux cadeaux sur sa ligne budgétaire « fête et cérémonie ». Il note cependant que les Bretons et les Allemands n'ont pas prévus de venir en 2020.

Monsieur Joël BERGEOT regrette cette position car le comité de jumelage Franco-Allemand n'avait jamais fait de demande de subvention avant son projet d'exposition. Il exprime l'intérêt de ce projet de l'« esprit européen » bien nécessaire à sensibiliser cette année propice au « replis sur soi » et à la montée des populismes. Il déplore que les jumelages soient « à pied d'égalité » l'un étant franco-français et l'autre franco-allemand.

Monsieur Joël BERGEOT revient sur les 40 000€ dédiés aux commerces sur le budget des associations.

Les élus en débattent, et Monsieur Le Maire rappelle que le budget présenté comprend des subventions mais également certaines participations à des manifestations ou organismes.

Il est rappelé également que certaines annulations ont permis de dégager ces participations nouvelles bien indispensables au regard de contextes particuliers comme la reprise post-confinement du commerce local ou le soutien au logement des internes en médecine, il est bon de noter également que les associations conservent le même niveau de soutien et qu'une nouvelle association le club de boxe thaï en pleine dynamique et forte de près de 100 licenciés est soutenue pour la première fois.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le projet d'attribution des subventions, à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés, 28 Voix POUR, 1 Voix CONTRE : Georges BERMOND.

## 2.5. Étude et vote du budget principal et des budgets annexes

Madame Nicole ROSIER rappelle la volonté de maîtrise des budgets, de ne pas augmenter les impôts et de ne pas contracter d'emprunt nouveau, la taxe d'habitation doit être compensée par l'Etat, l'impact du COVID, les bois et forêts sont en régression ce qui implique que les travaux forestiers ne seront pas à la hauteur des besoins.

Monsieur Le Maire complète avec la nécessité de réussir les DSP du CASINO et des énergies en 2020 et qu'un effort sera porté sur les voiries communales.

Madame Nicole ROSIER donne lecture des projets de budgets.

Monsieur Georges BERMOND demande si la diminution du budget alloué aux personnels est en rapport avec le COVID. Monsieur Le Maire répond que ce budget correspond à la réalité des charges de personnel réglé par le Préfet suite à l'intervention en 2019 de la chambre régionale des comptes.

Monsieur Le Maire fait part des 86 000€ espérés de reversement du budget Bois et Forêts et de la date du 1<sup>er</sup> septembre pour la prise d'effet de la DSP sur le budget de la régie des énergies.

Monsieur Joël BERGEOT relève un important déficit reporté sur le budget de la régie des énergies et demande son antériorité, ce qui ne peut lui être répondu en séance, mais qui lui sera fourni dès que possible par les services de la mairie.

Les élus débattent.

Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité

ADOpte le budget primitif 2020 du budget général de la commune et vote par nature et par chapitre, en dépenses

et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée et la section d'investissement telle que présentée et ADOPTE les balances de fonctionnement et d'investissement 2020.

À l'unanimité

ADOPTE le budget primitif 2020 du budget Bois et forêt de la commune et vote par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée et la section d'investissement telle que présentée et ADOPTE les balances de fonctionnement et d'investissement 2020.

À l'unanimité

ADOPTE le budget primitif 2020 du budget Gîte d'Hostiaz et vote par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée et la section d'investissement telle que présentée et ADOPTE les balances de fonctionnement et d'investissement 2020.

À l'unanimité

ADOPTE le budget primitif 2020 du budget Régie des énergies et vote par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée et la section d'investissement telle que présentée et ADOPTE les balances de fonctionnement et d'investissement 2020.

À la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés, 28 Voix POUR, 1 Voix CONTRE : Claire BILLON BERTHET

ADOPTE le budget primitif 2020 du budget de la Section de Vaux Saint Sulpice de Cormaranche et vote par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée et la section d'investissement telle que présentée et ADOPTE les balances de fonctionnement et d'investissement 2020.

À l'unanimité

ADOPTE le budget primitif 2020 du budget du Lotissement le GRANA et vote par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée et la section d'investissement telle que présentée et ADOPTE les balances de fonctionnement et d'investissement 2020.

À la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés, 28 Voix POUR, 1 Voix CONTRE : Alexandre LALLEMENT

ADOPTE le budget primitif 2020 du budget du lotissement PLANACHAT et vote par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée et la section d'investissement telle que présentée et ADOPTE les balances de fonctionnement et d'investissement 2020.

À l'unanimité

ADOPTE le budget primitif 2020 du budget du Lotissement Pré devant et vote par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée et la section d'investissement telle que présentée et ADOPTE les balances de fonctionnement et d'investissement 2020.

## 2.6. Avance de trésorerie pour le budget de l'AFP Gour-Mont-Rova,

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande du Président de l'AFP, d'obtenir une avance de trésorerie de la Commune pour la réalisation de travaux de mise en valeur des espaces pastoraux à compter du mois de juillet 2020. Cette avance sera remboursée par l'AFP, mais dans l'attente d'obtenir les subventions, l'AFP devra faire face à ces dépenses sur son budget dès le 2e semestre 2020.

Monsieur le Maire rappelle que les terrains appartiennent à la commune et à des propriétaires privés, mais sans ces travaux de débroussaillage, ces parcelles seraient en friche ou auraient un coût d'entretien pour la collectivité.

Le Conseil Municipal

À l'unanimité

ACCEPTE cette avance de trésorerie à l'AFP qui sera remboursée dès l'obtention des subventions

## 2.7. Convention de partenariat sportif avec Simon Desthieux

Monsieur le Maire présente le projet de convention de partenariat sportif avec Simon Desthieux. Le subventionnement d'un encart publicitaire sur la carabine de l'Athlète, a été initié par la Communauté de Communes de Plateau d'Hauteville en partenariat avec le Syndicat Mixte du Plateau de Retord, puis repris par la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville. Au vu de ses performances lors des compétitions internationales et de sa notoriété grandissante, l'athlète a fait part de l'augmentation des prix des encarts publicitaires. Pour poursuivre ce partenariat, la Commune de Plateau d'Hauteville et le Syndicat Mixte du Plateau de Retord, ont demandé le soutien du Département de l'Ain. Un logo commun a été créé par le Département pour représenter les 3 entités.

La convention a pour but de fixer les montants subventionnés et les conditions d'utilisations de l'image de Simon Desthieux : le montant proposé s'élève à 3500 € pour la Commune de Plateau d'Hauteville, montant identique pour le Syndicat Mixte du Plateau de Retord auxquels s'ajoute 3000 € d'apport du conseil départemental de l'AIN. Ce soutien financier est valable pour une saison de biathlon.

La convention engage la Commune de Plateau d'Hauteville pour deux saisons de biathlon : 2020-2021 et 2021-2022 (sous réserve de la participation de Simon Desthieux aux compétitions internationales).

Le versement de cette participation financière sera fait en cours de saison de biathlon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le versement d'une participation financière à hauteur de 3500 € par saison de biathlon et pour une durée de 2 saisons.

### 3. COMMISSION ANIMATION DU 25 JUIN 2020 à 15H

Madame Claire BILLON BERTHET fait part du compte rendu de la commission.

#### 3.1. Animations de l'été :

Madame Claire BILLON BERTHET expose que compte tenu de la crise sanitaire nous ne pouvons pas organiser de regroupements pendant l'été.

#### 3.2. Vogue de LOMPNES :

Madame Claire BILLON BERTHET fait part de l'organisation de la « Marche lumineuse »

#### 3.3. 14 JUILLET

Madame Claire BILLON BERTHET rapporte le dépôt de gerbe au monument

#### 3.4. SAMEDI 8 AOUT

Madame Claire BILLON BERTHET fait part de l'annulation de la brocante.

#### 3.5. JUMELAGE DU 14 AU 16 AOUT :

Madame Claire BILLON BERTHET fait part de l'annulation des échanges.

#### 3.6. Vogue de Cormaranche

Madame Claire BILLON BERTHET annonce la tournée des brioches et la vogue de Cormaranche et la fête de la convivialité où chacun apporte un plat et une boisson à partager.

#### 3.7. INSTALLATION D'UN CINEMA EN PLEIN AIR LE 15 AOUT

Madame Claire BILLON BERTHET fait part de l'annulation du projet.

### 4. COMMISSION MAPA DU 7 JUILLET 2020

## 5. COMMISSION MAPA DU 13 JUILLET 2020

### 5.1. Attribution du marché de maintenance des voiries communales 2020

Monsieur Patrick GENOD fait part des résultats de la consultation

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité

ACCEPTE l'offre relative aux travaux de voirie 2020 de la commune de Plateau d'Hauteville formulée par l'entreprise EIFFAGE.

### 5.2. Choix du fournisseur pour l'achat d'un véhicule pour les services techniques.

Monsieur Sébastien BEVOZ fait part des résultats de la consultation

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité

ACCEPTE l'offre communiquée par l'entreprise Bogey Bonneville Utilitaire et relative à l'acquisition d'un camion ISUZU M55 avec coffre et benne acier pour un montant de 38 900 € HT

Mais missionne Monsieur Sébastien BEVOZ pour étudier les possibilités de financement de l'offre.

### 5.3. Attribution du marché de restauration scolaire (2020-2021)

Monsieur le Maire dit que ce point sera traité lors du rapport de la commission EDUCATION, JEUNESSE.

## 6. COMMISSION TRAVAUX BÂTIMENTS RÉSEAUX URBANISME DU 15 JUILLET 2020 À 17H

### 6.1. Vente de la cure de Longecombe

Monsieur Didier BOURGEOIS rappelle l'historique de cette vente et expose la nécessité d'une division en volume entre la sacristie et la maison qu'il propose d'accepter et de céder à Monsieur Benjamin DILER l'ancien presbytère de Longecombe, au prix de 49 500 €, soit les parcelles cadastrées section AB n°30p2 et AB 30p1. Il est précisé que les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur, les frais de géomètre à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité

ACCEPTE la division en volume et la cession à Monsieur Benjamin DILER de l'ancien presbytère de Longecombe, au prix de 49 500 €, soit les parcelles cadastrées section AB n°30p1 et AB 30p2. Il est précisé que les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur, les frais de géomètre à la charge de la commune et dit que sur la parcelle AB n°30 p1 d'une superficie de 6 ca, Monsieur DILER aura l'obligation soit de créer une servitude passage, soit de la céder au profit des propriétaires de la parcelle cadastrée section AB n°28.

### 6.2. Vente de terrain sur Thézillieu

Monsieur Jean-Michel CYVOCT explique la situation de ce terrain et précise que le dossier reviendra devant une prochaine séance du conseil municipal.

### 6.3. Point sur les dossiers d'urbanisme

Ce point n'appelle pas de remarque particulière de la part de l'assemblée ni de Monsieur Didier BOURGEOIS qui en fait part.

### 6.4. Demande de subvention DSIL pour les travaux d'aménagement et « voie douce » de l'avenue de Lyon

Monsieur le Maire présente le projet commencé par la commune de Plateau d'Hauteville de requalification en plusieurs phases des principaux espaces et voies publiques du centre-ville.

- En 2017, cette politique s'est concrétisée par la rénovation du Boulevard Dumarest, avec la création d'une voie douce, trait d'union entre l'Est (avec ses structures commerciales, et petite enfance) et l'Ouest de la Ville (avec ses structures sportives, école élémentaire & collège).
- En 2018, ce travail a trouvé son prolongement avec la requalification de l'Avenue de la liberté, en profitant de la rénovation de la principale artère Sud/Nord de la commune en collaboration avec le Conseil Départemental, pour offrir des espaces sécurisés dédiés aux déplacements alternatifs à la voiture.
- Cette opération doit se poursuivre en finissant la liaison de ces modes doux vers le Bourg centre par l'avenue de Lyon, et vers l'ensemble groupe scolaire TURLURU + Collège par la rue des Entressets. Un plateau surélevé à l'intersection des axes majeur Avenue de La liberté/ Avenue de Lyon/ Boulevard Dumarest contribuera à sécuriser l'entrée de ville.

Madame Amélie COCHET demande si le système d'éclairage pourra être arrêté la nuit.

Monsieur Didier BOURGEGAIS répond qu'il est prévu des équipements dans la continuité de ceux de l'avenue de la liberté et que s'ils ne peuvent facilement être éteint, ils seront à LED.

Les élus en débattent.

Monsieur le Maire présente le plan de financement afin de mettre en œuvre ces travaux.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité

ADOpte l'opération relative aux travaux aux travaux d'aménagement de l'avenue de Lyon en voie douce et les modalités de financement telles que précitées et APPROUVE le plan de financement prévisionnel et autorise le maire à déposer les dossiers de subventions et à solliciter les financeurs

#### 6.5. Demandes de subventions DETR et du Conseil départemental pour des travaux sur les bâtiments communaux

Monsieur Jean-Michel CYVOCT fait part de travaux de mise en valeur de bâtiments cœur de ville, entamés avec la réfection de la façade du cinéma en 2017, la façade du boulodrome (en 2019), la commune souhaite en 2020 entreprendre la rénovation extérieure du Centre Social ainsi que la façade de la mairie. L'intervention sur le bâtiment « mairie » serait l'occasion de renforcer l'image de la commune nouvelle tout en procédant à une amélioration sensible de l'isolation thermique dudit bâtiment pour un total estimé de 166 852,03 €HT.

Les élus en débattent.

Pour la réalisation de ces travaux la commune souhaite solliciter l'aide de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30% ainsi que l'aide du Conseil départemental (Dotation Territoriale) à hauteur de 20%.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT présente le plan de financement afin de mettre en œuvre ces travaux.

Le Conseil Municipal,

À la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés, 26 Voix POUR, 3 Voix CONTRE : Alexandre LALLEMENT, Karine VANDERME, Corinne BOYER (pouvoir à Karine VANDERME),  
ADOpte l'opération relative aux travaux aux travaux présentés des bâtiments.

#### 6.6. Avenant au marché de travaux de la Ferme Guichard

Monsieur Jacques DRHOVIN présente l'avenant de 2 portes pour le bétail au prix unitaire de 100 € HT et de 1 passage VTT au prix unitaire de 900 € HT suite à la visite de terrain effectué le 10 juin 2020 avec les éleveurs, les

usagers du site et les élus. Il y a été convenu qu'il était nécessaire de rajouter au lot n°2 « Création de layons, fournitures et pose de clôtures, portes et passages multi-usages », selon les prix unitaires du marché.

Monsieur Georges BERMOND intervient pour confirmer l'intérêt des portails pour le passage des chevaux.

Monsieur Joël BERGEOT demande des précisions sur le montant global du marché.

Madame Karine VANDERME demande des précisions sur le terrain confié au propriétaire de la Ferme Guichard.

Le conseil municipal

À la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés, 26 Voix POUR, 3 Voix CONTRE : Amélie COCHET, Karine VANDERME, Corinne BOYER (pouvoir à Karine VANDERME),

ACCEPTE un avenant au marché de travaux de réhabilitation des zones pastorales de la Ferme Guichard, pour le lot n°2 « Création de layons, fournitures et pose de clôtures, portes et passages multi-usages », pour un montant de 1 100 € HT avec la société France Clôture Environnement.

**Madame Karine VANDERME quitte la séance à 22h14.**

**La séance se poursuit en présence de 25 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

6.7. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Monsieur Alain MASSIRONI expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, seuls les clients domestiques seront encore éligibles aux TRV. Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes a été envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA.

**Madame Karine VANDERME réintègre la séance à 22h17.**

**La séance se poursuit en présence de 26 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants.**

Le conseil municipal

À l'unanimité

ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération et AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés.

6.8. Traversée du parking « Viallaz 2 » par le réseau fibre optique

Monsieur Alain MASSIRONI rappelle les travaux de déploiement de la fibre en cours actuellement sur Hauteville et réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communications de l'Ain. Le carrefour entre la rue Viallaz et la rue des Enfants de l'Espérance étant déjà traversé par de nombreux réseaux (eau, assainissement électricité, téléphone réseau de chaleur...), le SIEA sollicite l'autorisation de faire passer le réseau fibre par le parking Viallaz, sis sur la parcelle cadastrée section B numéro 597.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité

AUTORISE le Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communications de l'Ain à traverser le parking Viallaz2 (parcelle cadastrée section B numéro 597) pour faire passer le réseau de la fibre optique et AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le SIEA la convention relative à cette opération.

6.9. Démantèlement du téléski de CORMARANCHE en Bugey

Monsieur Patrick GENOD expose que les équipements téléski de Planachat, commune déléguée de Cormaranche-en-Bugey ne sont plus exploités à ce jour.

L'arrêt définitif des téléskis a été acté par un arrêté préfectoral en date du 28 juin 2019. Il précise que si la compétence station de ski et bike-park sur ce site ont bien été reprises par l'intercommunalité Haut Bugey

Agglomération, la compétence « remontées mécaniques » n'a elle pas été reprise par ladite intercommunalité. Plusieurs sociétés susceptibles d'être intéressées par le démantèlement de cet équipement ont été contactées afin de proposer leur meilleure offre pour procéder au retrait des pylônes.

Monsieur Patrick GENOD précise que l'entreprise JL COIN propose de récupérer gratuitement la ferraille (la matière récupérée compensant le temps passé par son personnel pour démonter les installations) et propose la destruction et l'évacuation des blocs bétons au prix de 5 800 € HT. Les élus en commission ont accepté le démantèlement mais pas la destruction des blocs.

Les élus en débattent

Madame Karine VANDERME intervient sur les travaux en cours.

**Monsieur Alain MASSIRONI quitte la séance à 22h29.**

**La séance se poursuit en présence de 25 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des membres présents

DECIDE le démantèlement des pylônes de l'ancien télésiège de Cormaranche-en-Bugey, l'arrêt définitif des télésièges ayant été acté par un arrêté préfectoral en date du 28 juin 2019 ; et DE SOLLICITER l'entreprise COIN RECYCLAGE d'Argis pour la réalisation de ce travail selon le devis proposé

6.10. Vente groupe froid salle des fêtes de Thézillieu.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT expose que le groupe froid de la salle des fêtes de Thézillieu n'est plus utilisé et a été démonté.

**Monsieur Alain MASSIRONI réintègre la séance à 22h30.**

**La séance se poursuit en présence de 26 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants.**

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité

DECIDE la vente du groupe froid à l'entreprise Plastdécor de Bellignat a fait une offre à 1 800 €HT. Et sa sortie de l'inventaire comptable.

7. COMMISSION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE DU 16 JUILLET 2020 à 18h30

Madame Amélie COCHET fait part du compte rendu de la commission

**Madame Sonia ZANI quitte la séance à 22h32.**

**La séance se poursuit en présence de 25 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

7.1. Point sur le Projet de restauration du Marais de VAUX

Madame Amélie COCHET fait part du retour de la réunion de Visio bois du 26 juin 2020, de la mise en valeur de la zone ENS (Espace Naturel Sensible) du Marais, des panneaux et du guide, de revoir plusieurs points avec le président de la société de pêche notamment le parcours notamment à proximité de l'étang des Lésines de l'appellation du sentier pour y intégrer le parcours accessible en Quadrix et de la réunion de chantier lundi 20 juillet 2020.

**Madame Sonia ZANI réintègre la séance à 22h34.**

**La séance se poursuit en présence de 26 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants.**

Monsieur Jacques DRHOVIN donne des précisions techniques suite à la réunion de chantier qui se tient chaque lundi après-midi à 14h.

7.2. Point sur les journées de protection de l'environnement (ramassage des déchets dans la nature)

Madame Amélie COCHET fait part de fixer 2 jours de ramassage des déchets dans la nature de Plateau d'Hauteville (un au printemps et une en automne) la date fixée pour le ramassage d'automne serait le 24 octobre 2020 en contact avec Monsieur PESENTI Philippe, qui menait ce projet et souhaite continuer à participer.

7.3. Réflexion sur la semaine de l'environnement à l'école.

Madame Amélie COCHET précise que la semaine de l'environnement à l'école est prévue au niveau national principalement entre le 20 et le 26 septembre.

7.4. Questions diverses

Madame Amélie COCHET expose divers points abordés en réunion.

8. COMMISSION EDUCATION, JEUNESSE DU 16 JUILLET 2020 à 20h00

8.1. Validation du prestataire pour le marché de restauration scolaire

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON expose qu'un seul prestataire a répondu à la consultation. Il s'agit de l'association Hauteville 3S (avec leur partenaire SER).

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON précise que la commission Éducation Jeunesse sera attentive aux prestations proposées notamment sur la qualité des produits et l'approvisionnement local affirmé car favoriser les circuits courts donc locaux contribuera à l'amélioration de la qualité des plats offerts aux enfants.

Monsieur Joel BERGEOT demande le coût du transport.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON répond qu'il est inclus dans le prix du repas à 4,48€.

Madame Karine VANDERME souhaite confirmer que le prestataire précédant avait bien nourri les enfants des écoles.

**Solange DOMINGUEZ, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Jacques FUMEX et Alain MASSIRONI font valoir qu'ils ne prennent pas part au vote, la séance compte donc 25 votants pour cette délibération.**

Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité

ACCEPTE l'offre relative à la fourniture de repas pour la restauration scolaire pour l'année scolaire 2020-2021, des écoles de la commune de l'Association Hauteville 3 S pour 4,48 € TTC le repas, conformément au cahier des charges, au regard des critères précisés dans le règlement de la consultation. Ce marché est proposé pour une durée d'une année scolaire. L'offre de base stipule une composante « BIO » par repas ainsi qu'un repas complet « BIO » par mois et un repas à base de protéines végétales par quinzaine.

**La séance se poursuit en présence de 26 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants.**

8.2. Organisation du personnel communal dans les écoles, Remplacement pour retraite de Catherine LURIN ATSEM de l'école maternelle du Centre, Remplacement pour congé maternité de Mélissa BOITIER à l'école de Thézillieu

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON présente les échanges qu'elle a eu, accompagnée de Claire BILLON BERTHET, avec les ATSEM et agents de l'école maternelle d'Hauteville. Suite à ces échanges, Mesdames Stéphanie PERNOD BEAUDON et Claire BILLON BERTHET, ont réorganisé les postes pour répondre au souhait des ATSEM de vouloir un mercredi de congés mensuel dans l'organisation de leur emploi du temps et après diagnostic des tâches de chacun, en augmentant le temps de travail de Mme Françoise BOURRET, intervenant déjà sur l'école comme agent de cantine, pour assurer la présence de 4 ATSEM le matin et de 3 ATSEM l'après-midi. Cette nouvelle organisation approuvée par la commission, permet de conserver la qualité de prise en charge des enfants tout au long de la journée sans procéder à un recrutement.

Pour le remplacement de l'agent sur l'école de Thézillieu, il conviendra de maintenir le poste d'ATSEM. Un échange aura lieu avec le centre social pour recruter une personne.

8.3. Dispositif « Vacances apprenantes »

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON annonce qu'H3S a obtenu l'agrément pour accueillir 200 jeunes sur leur structure dans le cadre du dispositif « Vacances Apprenantes », une bonne nouvelle pour le territoire et les jeunes qui seront accueillis cet été sur Plateau d'Hauteville.

#### 8.4. Révision des tarifs annuels du périscolaire/cantine

Madame Claire BILLON BERTHET fait part de la volonté d'harmoniser les tarifs de la cantine et de passer le coût d'un repas à l'école Maternelle du Centre à 4.00€/jour, pour les écoles de Cormaranche et Thézillieu, le coût reste à 4.35€/jour avec un coût d'un repas de 4.48€/repas en sortie de production. Le coût de la garderie de Cormaranche (matin, midi, soir) passe de 1€ à 1,15€/jour. Le reste est inchangé.

Madame Karine VANDERME les prix des années précédentes et note une augmentation de 0,30 €/temps de repas. Les élus en débattent.

Le conseil municipal

À la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés, 26 Voix POUR, 2 Voix CONTRE : Karine VANDERME, Corinne BOYER (pouvoir à Karine VANDERME), et 1 ABSTENTION : Alexandre LALLEMENT.

RENOUVELLE au Centre Social « Les 7 Lieux » de lui confier l'organisation de la Cantine et des garderies du périscolaires de l'école Élémentaire d'Hauteville-Lompnes et de l'école de Thézillieu,

POURSUIT l'organisation de la Cantine et des garderies périscolaires de l'école Maternelle d'Hauteville-Lompnes et de l'école de Cormaranche-en-Bugey par les services communaux,

DECIDE d'appliquer à compter du 1er septembre 2020 les tarifs pour les garderies périscolaires, l'inter-cantine et la cantine des écoles d'Hauteville-Lompnes, Cormaranche-en-Bugey et Thézillieu :

|                                                          | QF                         | Garderie                                                                                                                              | Inter-Cantine          | Repas + Inter-Cantine          |
|----------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------|
| <b>Ecole CORMARANCHE-EN-BUGEY</b>                        | Néant                      | <b>1,15 €/accueil/j</b>                                                                                                               | <b>2,00€/accueil/j</b> | 4,35€ + 2,00€ = <b>6,35€</b>   |
| <b>Ecole MATERNELLE HAUTEVILLE-LOMPNES</b>               | <b>QF 1</b> de 0 à 450 €   | <b>1,00€/accueil/j</b>                                                                                                                | <b>1,35€/accueil/j</b> | 4,00€ + 1,35€ = <b>5,35€</b>   |
|                                                          | <b>QF 2</b> de 451 à 660 € | <b>1,05€/accueil/j</b>                                                                                                                | <b>1,45€/accueil/j</b> | 4,00€ + 1,45€ = <b>5,45€</b>   |
|                                                          | <b>QF 3</b> de 661 à 765 € | <b>1,10€/accueil/j</b>                                                                                                                | <b>1,55€/accueil/j</b> | 4,00€ + 1,55€ = <b>5,55€</b>   |
|                                                          | <b>QF 4</b> > à 766 €      | <b>1,15€/accueil/j</b>                                                                                                                | <b>1,65€/accueil/j</b> | 4,00€ + 1,65€ = <b>5,65€</b>   |
| <b>Ecole ELEMENTAIRE HAUTEVILLE-LOMPNES</b>              | <b>QF 1</b> de 0 à 450 €   | <b>1,00€/accueil/j</b>                                                                                                                | <b>1,35€/accueil/j</b> | 3,30€ * + 1,35€ = <b>4,65€</b> |
|                                                          | <b>QF 2</b> de 451 à 660 € | <b>1,05€/accueil/j</b>                                                                                                                | <b>1,45€/accueil/j</b> | 3,30€ * + 1,45€ = <b>4,75€</b> |
|                                                          | <b>QF 3</b> de 661 à 765 € | <b>1,10€/accueil/j</b>                                                                                                                | <b>1,55€/accueil/j</b> | 3,30€ * + 1,55€ = <b>4,85€</b> |
|                                                          | <b>QF 4</b> > à 766 €      | <b>1,15€/accueil/j</b>                                                                                                                | <b>1,65€/accueil/j</b> | 3,30€ * + 1,65€ = <b>4,95€</b> |
| * varie selon les délibérations du Conseil Départemental |                            |                                                                                                                                       |                        |                                |
| <b>Ecole THEZILLIEU</b>                                  | <b>QF 1</b> de 0 à 1 330€  | <b>2,00€/accueil/j</b>                                                                                                                | <b>2,00€/accueil/j</b> | 4,35€ + 2,00€ = <b>6,35€</b>   |
|                                                          |                            | Avec un plafond de 4,00€/ jour pour l'utilisation sur la même journée de la garderie du matin + l'inter-cantine + la garderie du soir |                        |                                |
| <b>Ecole THEZILLIEU</b>                                  | <b>QF 2</b> > à 1 331€     | <b>2,20€/accueil/j</b>                                                                                                                | <b>2,20€/accueil/j</b> | 4,35€ + 2,20€ = <b>6,55€</b>   |
|                                                          |                            | Avec un plafond de 4,40€/ jour pour l'utilisation sur la même journée de la garderie du matin + l'inter-cantine + la garderie du soir |                        |                                |

#### 8.5. Point sur les Conseils d'école de la Maternelle et de Cormaranche (22/06) et du Turluru (29/06) et Point sur la rentrée scolaire 2020

Madame Claire BILLON BERTHET fait part des échanges qui ont eu lieu aux conseils des écoles communales ; une bonne nouvelle à l'école Maternelle du Centre qui augmente ses effectifs à 90 enfants et une inquiétude sur le nombre d'enfants prévus à l'école de Cormaranche en Bugey

9. DIVERSES MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES
- 9.1. Plan de redressement de la Régie des énergies – Prolongation

Monsieur Alain MASSINRONI fait un rappel historique de ce dossier particulièrement déterminant pour la commune.

**Madame Jessie MARIN quitte la séance à 23h10.**

**La séance se poursuit en présence de 25 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

**Madame Jessie MARIN réintègre la séance à 23h13.**

**La séance se poursuit en présence de 26 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants.**

Monsieur Joël BOREGOT intervient longuement sur ce dossier. Il rappelle qu'à l'origine la chaufferie prototype brûlait les déchets, écorces non valorisées à l'époque, des scieurs locaux pour 16€/T. Il rappelle le lourd contentieux de SOFFIMAT mauvais gestionnaire de la cogénération et regrette qu'il n'ait pas été engagé par la mandature précédente, le dossier ayant été constitué avant 2014. Il rappelle le choix de l'époque de ne pas s'engager sur une révision du moteur à 600 000€ alors que l'économie du montage arrivait au point « ciseaux ». Il confirme qu'en 2012 déjà le principe d'une délégation de service était acté mais n'avait pas vu le jour par engagement de la clause résolutoire induite par les désabonnements. Il rappelle le lobbying du gaz lors des fins de contrats. Il considère une certaine inaction entre 2014 et 2016 ayant conduit au moratoire de 2016 et regrette que la commune doive à nouveau financer des raccordements. Il revient sur l'évolution considérable des combustibles bois qui de « bien mouillés » voir contenant de la glace sont aujourd'hui très surveillés.

Monsieur Stéphane LYAUDET intervient pour préciser qu'il n'existait pas à l'origine de cahier des charges du combustible, convient que cela a été une expérimentation et qu'avec un prototype de chaudière où tout était à inventer.

Monsieur Didier BOURGEOIS conteste la position de Monsieur Joël BORGEOIS sur le mandat précédant ;

Monsieur le Maire rappelle l'urgente nécessité de se tourner vers l'avenir, le besoin des clients et souhaite la réussite de cette mise en concession avec un groupe spécialisé dans le domaine des énergies, même si les échecs du passé et la dérive financière auront un impact à très long terme sur les finances de la commune.

Les élus débattent.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité

**ACCEPTE DE PROLONGER les clauses du MORATOIRE BANCAIRE précédemment établit pour 3 ans d'une (1) année soit du 01/01/2020 au 01/01/2021, (Cette période sera mise à profit dans l'objectif de finaliser les termes du réaménagement de la dette globale du moratoire (prêts et lignes de trésorerie) de la Régie des Énergies sur les bases d'un accord à définir. Concomitamment, comme convenu avec l'ensemble de banques, afin de régulariser la différence de traitement de la banque Populaire, les intérêts des prêts octroyés par la Banque Populaire et non réglés pendant la période du moratoire seront acquittés par la Régie des Énergies.)**

10. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS AVEC HAUT BUGEY AGGLOMERATION

- 10.1. Installation du conseil communautaire du 16 Juillet 2020

Monsieur le Maire fait part du nouvel exécutif de Haut Bugey Agglomération et de sa prochaine réunion le 23 juillet.

11. QUESTIONS DIVERSES

- 11.1. Résultats des ventes de bois du 2 juillet 2020

Monsieur le Maire que les résultats des ventes seront donnés au cours d'une prochaine séance du Conseil.

- 11.2. Label Terre de Jeux 2024

Monsieur le Maire fait part de la réception par la commune du label « Terre de Jeux 2024 » et de son attestation par le président du comité d'organisation des Jeux Olympiques de PARIS 2024 Tony ESTANGUET.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON explique que 187 communes de la région AURA sont retenues sur 3 types ; des communes très touristiques auront vocation à accueillir les sportifs après leur fin de participation car ils doivent séjourner au moins 15 jours dans le pays avant leur retour ; des communes ont des équipements très performants, comme VICHY, par exemple en natation, et accueilleront les grandes délégations pour leurs entraînements ; des communes ont la capacité de recevoir des pays moins grands en entraînements inter saison pour maintenir en forme les sportifs.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON précise être dans l'attente du cahier des charges car la Région AURA réunira ses communes et financera les outils de communication que cet événement nécessitera apportant une notoriété intéressante.

Monsieur le Maire fait part d'un point sur la couverture en téléphonie mobile du pylône de la Praille avec la participation importante du département et de la région pour 60% d'aide sur un montant d'investissement pour ce pylône de 216 000€ au total pour améliorer la couverture des sites de la PRAILLE et TERRE RONDE. Monsieur Didier BOURGEOIS complète avec des précisions techniques sur l'opération.

Monsieur le Maire fait part de :

- 23/07 PROCHAIN CONSEIL HBA
- 24/07 AG du SIeA
- 24/07 CA des Maires de l'Ain
- 29/07 Commission spéciale du Casino
- 30/07 CA de la SEM du Plateau
- 30/09 prochain Conseil municipal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de visionner la vidéo proportionnelle de la commune.

Séance levée à 23 heures 58 minutes



Le Maire,

Philippe EMIN